

Suivi de la décision D-2015-181

Programme PE123 – Mandat d'évaluation

No	Thème	Référence	Engagement
1	(i) <u>Décision D-2015-181, dossier R-3879-2104 Phases 3 et 4, par. 556.</u>	<p>Conformément à la référence, la Régie examinera par voie administrative, avant son octroi, le mandat et la méthodologie de l'évaluation du programme <i>PE123 Systèmes combos</i> pour approbation¹.</p> <p>Le 29 janvier 2016, le Distributeur soumet le mandat d'évaluation de ce programme.</p>	<p>La Régie souhaite que les préoccupations décrites ci-dessous soient considérées <u>dans ce mandat d'évaluation</u> :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La méthodologie, qui sera suivie afin d'établir la base de référence pour le calcul des économies brutes du programme (<i> systèmes qui seraient installés en l'absence du Programme </i>) mentionnée en page 4, item b. Tel que mentionné dans la Décision D-2015-181, lors de l'évaluation du système de référence à retenir pour un programme d'efficacité énergétique, il faut établir les coûts et les performances du système de référence qui serait réellement installé en l'absence du programme. 2. La méthodologie qui sera suivie afin de calculer le coût incrémental des systèmes combo par rapport au système de référence, en tenant compte des coûts d'installation ainsi que des coûts des conduits d'évacuation des gaz de combustion pour les deux scénarios de

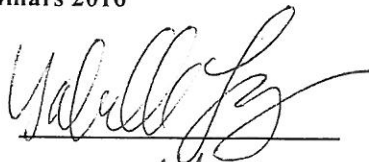
Suivi de la décision D-2015-181

			comparaison (page 5 – item a).
--	--	--	--------------------------------

Suivi de la décision D-2015-181

Dépôt du Mandat d'évaluation révisé prévu pour le : 4mars 2016

Représentant pour Gaz Métro :



Date : 02 Mars 2016

Représentant pour la Régie :



Date : 02 Mars 2016